



Commune de Saint-Lys

Département de la Haute-Garonne

1 place Nationale - BP 39 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 / Fax : 05 61 91 63 02 / E-mail : mairie@ville-saint-lys.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2012

L'an deux mille douze et le 23 janvier à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BACHELARD Philippe, BARTHE Lucien, BERNAUDEAU Joël, CAMAISSE Véronique, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, GRANGE Arlette, JACQUET André, LASSALLE Josiane, LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SANCHEZ Simon, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TARRIDE Bernard, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne, VILLENEUVE Raymond.

Procurations : Monsieur BENADJI William à Monsieur Jacques TENE, Monsieur Boris VIVEN à Madame Monique D'OLIVEIRA, Monsieur Bernard BARBIE à Madame Arlette GRANGE, Madame Sandrine FORCE à Monsieur Serge DEUILHE.

Absents : Mme Marie-Ange SICARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Monsieur Lucien BARTHE est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux du 21 novembre 2011 et 12 décembre 2011 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Finances locales –Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal accepte l'autorisation de ce mandatement.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 22

Contre : 6

Finances Locales –Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2012

Le 28 octobre 2011, le Préfet de la Région Midi-Pyrénées a communiqué à la Commune un courrier dans le cadre de la liste des catégories d'opérations éligibles et des taux de subvention appliqués.

Le financement serait le suivant :

➤ ***L'acquisition de la propriété des consorts MARQUIE : acquisition des parcelles cadastrées section F n°321-322-323-324, pour un montant de 210 000 euros :***

- participation de l'Etat 35% à 50 %,
- solde communal : autofinancement ou emprunt,
- TVA : autofinancée.

➤ ***L'acquisition de la propriété de la SCI L'AYGUEBELLE : acquisition de la parcelle cadastrée section F n°2602, pour un montant de 130 650 euros :***

- participation de l'Etat 35% à 50 %,
- solde communal : autofinancement ou emprunt,
- TVA : autofinancée.

➤ ***L'installation de dispositifs de contrôle d'accès et de vidéo protection d'un bâtiment communal pour un montant total de 1 406,58 euros HT :***

- participation de l'Etat 40% à 60 %,
- solde communal : autofinancement ou emprunt,
- TVA : autofinancée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Sous-Préfet pour l'attribution d'une subvention maximale.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 22

Contre : 6

Finances locales – Décisions Budgétaires - Avance sur subvention 2012 – Maison des Jeunes et de la Culture

Le Conseil Municipal autorise cette avance de subvention afin d'assurer la continuité des actions de la Maison des Jeunes et de la Culture, de **45 000 euros**, dès le début de l'année 2012, après signature de la convention d'objectifs et de moyens.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

Finances locales – Demande de subvention – Fourniture de deux aspirateurs de déchets urbains

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu la proposition présentée par **CARRE GALOPIN (86200 LOUDUN)** :

Tranche ferme → 1 aspirateur pour un montant de 12 308,00 euros HT ;

Tranche conditionnelle → 1 aspirateur pour un montant de 12 308,00 euros HT.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 28

Finances locales – Demande de subvention – Travaux de changement de menuiseries au bâtiment la Rotonde – Travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une

aide financière maximale, vu la proposition présentée par **LES MENUISIERS D'OC** (31140 LAUNAGUET) **pour un montant de 4 189,00 euros HT.**

(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)

Pour : 28

Finances locales – Demande de subvention – Travaux de confortement des berges du lac des pêcheurs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu la proposition présentée par **NAUDIN ET FILS** (31220 Portet-sur-Garonne) **soit :**

Tranche ferme : 11 550,00 euros HT ;

Tranche conditionnelle : 5 300,00 euros HT.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 28

Finances Locales - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées dans le cadre de l'aide à la diffusion pour le spectacle du CIRC'HULON, le « kiosque à Mézigue »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional Midi-Pyrénées afin d'obtenir une aide financière de 30 %, en vue de l'organisation du spectacle du **CIRC'HULON ; le kiosque à Mézigue, qui se produira le 21 juin 2012 à Saint-Lys pour la Fête de la Musique (montant du spectacle 1 800 euros TTC).**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 22

Contre : 6

Finances locales – Demande de prêt sans intérêt – Réfection des façades menuiseries et zinguerie du restaurant municipal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec le Conseil Général pour une demande de prêt sans intérêt pour les travaux de réfection des façades, des menuiseries et de la zinguerie du restaurant municipal dans les conditions suivantes :

➤	Dépense totale	57 240,40 €
➤	Montant pris en charge	57 240,40 €
➤	Taux	50 %
➤	Montant maximum du prêt	28 620,20 €
➤	Durée	8 ans
➤	Montant des annuités	7 annuités constantes de 3 577,00 € et une de 3 581,20 €

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 28

Institution et vie politique – Représentants à la Commission Communale à l'Urbanisme et à l'Assainissement – Modificatif

Le Conseil Municipal procède à une nouvelle élection des membres de la Commission Communale à l'Urbanisme et à l'Assainissement.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Votants : 28

Nuls : 8

Exprimés : 20

Ont obtenu : 20 Voix

**Monsieur Raymond VILLENEUVE,
Monsieur William BENADJI,
Monsieur Joël BERNAUDEAU,
Monsieur Serge DEUILHE,
Monsieur Jean-François SUTRA,
Monsieur Marc TARDY,
Monsieur Patrick LASSEUBE (Monsieur Bernard BARBIE, suppléant)**

**Domaine et patrimoine – Lieu-dit « La Rivière » - Acquisition d'une parcelle A n° 297 –
Modificatif**

Le Conseil Municipal accepte cette modification d'acquisition comme exposé ci-dessous.

Une délibération en date du 25 octobre 2010 a été votée afin de maintenir une cohérence d'emprise du domaine communal, en proposant d'acquérir la parcelle **A n°297** située au lieu dit « La Rivière », d'une superficie de **608 m²**.

Cette parcelle est enclavée par les parcelles **A n°304** et **A n°296** appartenant à la commune.

Le prix d'acquisition a été négocié avec **Monsieur RAUFASTE** pour la somme de **608.00 €**

Il s'avère qu'un deuxième propriétaire est apparu, suite à une succession, il convient de modifier cette délibération afin de faire apparaître les deux propriétaires, à savoir : Messieurs RAUFASTE Louis et NEVEU Robert.

Le prix d'acquisition reste inchangé, soit 608,00 €

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 28

COMMUNICATIONS DU MAIRE

MARCHES PUBLICS (MAPA)

1. Objet : VETEMENTS DE TRAVAIL

Titulaire du marché : VET BIGORRE (32000 Auch)

Marché à bon de commande de **24 000 euros HT**

2. Objet : FOURNITURE D'ASPIRATEURS DE DECHETS URBAINS

Titulaire du marché : CARRE GALOPIN (86200 LOUDUN)

Montant du marché : **12 308, 00 euros HT par an (tranche ferme)**

*

→ **DIVERS**

1/ Arrêté n° 05 x 2012 → délégation de fonction au 1^{er} Adjoint Monsieur Lucien BARTHE – Modificatif : retrait de la délégation à l'urbanisme qui sera conservée par Monsieur le Maire, maintien de la délégation au patrimoine et aux travaux, délégation de signature en cas d'absence du maire en tant que 1^{er} adjoint.

2/ Arrêté n° 06 x 2012 → délégation de fonction au 7^{ème} Adjoint Monsieur Philippe BACHELARD – Modificatif : précisions sur l'autorisation de signature des titres et mandats en matière financière en l'absence du maire et du 1^{er} adjoint.

3/ Arrêté n° 97 x 2011 → transfert de crédits (virement de crédits de 293,00 € du chapitre 023 « dépenses imprévues » vers le chapitre 014 « atténuation de produits ») / DEGREVEMENT TAXE HABITATION LOGEMENT VACANT

4/ Arrêté n° 198 x 2011 → transfert de crédits (virement de crédits de 2 500,00 €) / emprunts et dettes assimilées.

5/ Par courrier en date du 14 décembre 2011, le Président du Sénat a adressé à la commune un courrier relatif à l'organisation des Etats généraux de la démocratie locale. Cette initiative vise à recueillir la parole des élus sur leurs attentes et leurs propositions pour l'avenir de nos territoires. A ce titre, un questionnaire est disponible jusqu'au 22 février 2012 sur le site www.senat.fr. Un mail a été adressé à l'ensemble du Conseil Municipal le 29 décembre 2011 afin que les Elus puissent y répondre.

6/ Par courrier en date 09 décembre 2011, le CNFPT de Paris nous a accusé réception du vœu adopté lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2011, relatif au taux de cotisation versé par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Question du Groupe d'Elus « Dynamisme et Qualité de Vie » → Pour la surveillance humaine des bâtiments municipaux.

2/ Pétition des habitants de l'Allée du Moulin de Bélard demandant la rénovation de leur chaussée.

La séance est levée à 22 h 15.

Le 26 janvier 2012
Le Maire,
Jacques TENE